


Certification  
professionnelle **AMF**  
*entraînez-vous et passez l'examen*

un nouvel enjeu  
pour les Prestataires  
de Services  
d'Investissement





*Le Prestataire  
de Services  
d'Investissement  
doit s'assurer que  
les personnes  
physiques placées  
sous son autorité ou  
agissant pour son  
compte disposent  
des qualifications  
et de l'expertise  
appropriées ainsi  
que d'un niveau  
de connaissances  
suffisant.*

*Arrêté du 30 janvier  
2009 - Règlement  
Général de l'AMF,  
Livre III  
Prestataires,  
art.313-7-1.-I.*

# Présentation du dispositif

## Date et conditions :

exécutoire à compter du  
**1<sup>er</sup> juillet 2010**

période de 6 mois  
pour mise en application

## Quelles sont les populations concernées ?

- les nouveaux entrants et les personnels accédant par mobilité interne après le 1er juillet 2010 à une fonction comprise dans le périmètre de l'évaluation des connaissances minimales
- une clause dite de « grand-père », dispense les personnels occupant déjà un poste concernés par ce dispositif le 1er juillet 2010

Le périmètre de l'évaluation des connaissances minimales couvre les fonctions suivantes (règlement général de l'AMF, livre III Prestataires, art. 313-7-1 et art. 313-29) :

- Vendeurs de produits financiers
- Négociateurs d'instruments financiers
- Gérants
- Analystes financiers
- Responsables du post-marché
- Responsables de la compensation d'instruments financiers et les compensateurs d'instruments financiers
- Responsable de la conformité pour les services d'investissements
- Responsable de la conformité et du contrôle interne

## La vérification du niveau de connaissances minimales peut se faire :

- soit de manière interne par tout moyen à la convenance du Prestataire de Services d'Investissement, mais selon une procédure formalisée (d'évaluation des connaissances) et contrôlable par l'autorité des Marchés Financiers
- soit en vérifiant que le collaborateur dispose d'une attestation de réussite à un examen certifié (examen sous forme de QRU) par un organisme agréé AMF



*Demos est homologué par l'AMF pour délivrer un examen certifié validant les connaissances réglementaires minimales à acquérir pour exercer les fonctions décrites au II de l'article 313-7-1 du règlement général de l'AMF. D'autres qualifications et expertises appropriées peuvent être requises pour exercer ces fonctions. (Examen certifié n°C5 en application de l'article 313-7-3 de son règlement général)*



# Les connaissances à maîtriser pour la certification professionnelle de l'AMF

*Contenu des connaissances minimales devant être acquises par les personnes physiques placées sous l'autorité ou agissant pour le compte de prestataires de services d'investissement et qui exercent l'une des fonctions visées au II de l'article 313-7-1 du règlement général de l'AMF.*

Les connaissances minimales contenues dans ce document ainsi que leur niveau d'approfondissement forment une base commune qui s'applique obligatoirement aux professionnels concernés. Pour qu'une personne puisse exercer l'une des fonctions-clés au sein d'un prestataire de service d'investissement (PSI), celui-ci doit s'assurer que cette personne dispose, en plus des connaissances minimales, d'un niveau de connaissance plus approfondi et plus spécifique correspondant aux aspects particuliers (instruments, services et marchés financiers) caractérisant la fonction-clé.

Par exemple, un vendeur doit disposer des connaissances minimales et des connaissances approfondies concernant les critères et les risques spécifiques associés à l'instrument financier qu'il vend, ainsi que du profil des personnes à qui ce produit s'adresse.

Le tableau ci-après (page suivante) regroupe le contenu des connaissances minimales à acquérir ainsi qu'un niveau d'acquisition pour chaque sujet.

Les lettres « **A** » et « **C** » précisent le niveau de connaissance.

Les chiffres de la colonne « **%** » correspondent au nombre ou à la proportion de questions qui pourrait être demandé pour vérifier l'acquisition des connaissances.

## Niveaux d'approfondissement des connaissances/ Résultats attendus.

**A**

Montrer une connaissance plus approfondie du sujet

**C**

Montrer une connaissance de base du sujet



## L'EXAMEN DE CERTIFICATION AMF

Après inscription chez Demos, organisme habilité par l'AMF, se rendre dans le centre d'examen le plus proche de chez vous, muni d'une pièce d'identité.

Répondre à une série de 100 questions sur les 600 potentielles en un maximum de 3 heures.

Délivrance d'une attestation de réussite à l'issue de l'examen (si conditions d'obtention atteintes).

①

②

③

## CONDITIONS D'OBTENTION

- **85%** de réussite pour les questions A (pouvoir expliquer)
- **75%** pour les questions C (pouvoir identifier et décrire)



# Les thèmes des connaissances minimales de l'AMF

Les thèmes des connaissances minimales de l'AMF

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR		%	A C	
<b>Environnement réglementaire et déontologique</b>				
<b>1. Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international</b>	1.1	2	C	Le cadre de tutelle français ; la répartition des compétences entre les différentes autorités de tutelle (ACAM, AMF, CB, CECEI, CCLRF). Les principaux objectifs, rôles, pouvoirs de l'AMF (réglementer, autoriser, surveiller, sanctionner) ; le règlement général de l'AMF.
	1.2	2	C	L'architecture européenne de la régulation (aspect institutionnel) ; le marché unique des services financiers ; Le cadre réglementaire européen ; Le passeport européen ; L'architecture internationale de la régulation ; La coopération internationale.
	1.3	1	C	L'organisation de place et les associations professionnelles
	1.4	1	C	Les autres professions distribuant des produits financiers réglementés (CGPI, CIF, agents d'assurance etc.).
	1.5	1	C	La politique économique et monétaire, le rôle de la BCE ; La politique fiscale ; Les principaux indicateurs économiques, les taux directeurs : - PIB - inflation - taux d'intérêt - croissance Le rôle des marchés financiers dans l'économie ; Les fluctuations des marchés et leurs causes ; La liquidité et la volatilité des marchés.
	1.6	2	C	La confidentialité (données clients etc.) ; La protection des données personnelles (règles CNIL etc.) ; Le secret bancaire ; L'enregistrement et la conservation des données.
	1.7	2	C	La protection des clients : - l'environnement général (droit des consommateurs, concurrence, protection des données des clients) ; - l'environnement spécifique au secteur financier, les principales caractéristiques du dispositif de protection des avoirs des clients (système d'indemnisation des investisseurs) en France, l'existant européen et international.
	1.8	2	C	le cadre juridique général des produits et des services d'investissement : - l'agrément - les services d'investissement - les produits soumis à agrément - Les fonctions réglementées - le cadre prudentiel : règles de fonds propres, la typologie des risques (marché, contrepartie, opérationnel et liquidité) La responsabilité civile des établissements (concernant le devoir d'information, devoir de conseil etc.) ; Les types de sanction.

<b>2. La déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements</b>	2.1	2	C	Les principales règles de bonne conduite ; L'obligation de préserver l'intégrité du marché ; Le rôle et l'organisation de la fonction de conformité ( <i>compliance</i> ) ; La gestion des conflits d'intérêt (dont compte propre vs compte client) ; Le devoir d'alerte éthique ( <i>whistle blowing</i> ).
	2.2	2	A	L'organisation de la déontologie dans les établissements : - le régime des transactions personnelles - les listes d'initiés - les « murailles de Chine»
	2.3	2	A	Le traitement des réclamations des clients (médiation interne et externe etc.)
<b>3. La réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</b>	3	3	A	Le cadre juridique ; Le processus de blanchiment : le placement, la dissimulation, la conversion des fonds dans les circuits économiques licites ; Le rôle de TRACFIN ; Les implications d'organisation dans les établissements ; Le délit de blanchiment ; L'obligation d'identifier le client, le connaître et refuser l'entrée en relation avec un client suspect ; L'obligation de détecter les opérations suspectes ; Les exigences en matière d'enregistrement ; L'obligation de dénoncer les opérations suspectes auprès des autorités compétentes et de coopérer avec elles ; Les procédures de reporting ; Les sanctions.
<b>4. La réglementation « abus de marché »</b>	4	2	A	La directive abus de marché, ses principales applications, les implications en termes d'organisation pour les établissements ; La notion d'information privilégiée et les obligations d'abstention des détenteurs de telles informations ; Le délit d'initié ; Les manipulations de cours et la diffusion d'une fausse information ; L'obligation de déclaration de transactions suspectes à l'AMF ; Les sanctions (administratives et pénales) ; La mise en jeu de la responsabilité pénale ; Le late trading et le market timing.
<b>5. Le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil du client.</b>	5	3	A	Les règles et les responsabilités en matière de : - démarchage ; - de vente à distance ; - de conseil du client ; - de publicité et de communication promotionnelle.
<b>6. La relation avec- et information des clients</b>	6.1	6	A	La connaissance, l'évaluation et la classification du client (le KYC et l'analyse du profil du client) ; L'identification des personnes exposées politiquement ; L'identification des personnes concernées.
	6.2	3	A	Information à donner aux clients : - l'information sur les tarifications et les coûts ; - l'information sur la politique d'exécution ; - l'information sur les risques ; - l'information sur les produits ; - l'information sur la politique de gestion des conflits d'intérêt ; - les avis d'opération (compte rendu des opérations aux clients, les avis d'exécution, etc.).
	6.3	3	A	L'obligation d'agir au mieux des intérêts du client ; L'obligation de vérifier le caractère adéquat ou approprié du produit/ service ; Le régime d'exécution simple.
	6.4	3	A	La politique d'exécution des ordres aux conditions les plus favorables ; La politique de sélection des intermédiaires ; L'obligation d'avertir le client quand celui-ci donne des instructions spécifiques pour l'exécution d'un ordre ; Le consentement exprès du client pour l'exécution d'ordres hors marché réglementé ou SMN.
	6.5	2	C	Les charges et les commissions (frais de bourse, droits de garde, commission de souscription, commission de rachat etc.) ; La rétractation (« cooling off ») et l'annulation.
	6.6	1	C	Le contrat et la capacité à contracter ; L'intervention en qualité de mandataire ; Les comptes à titulaires multiples : - comptes joints - usufruit-nu propriété La procuration.
	6.7	1	C	L'insolvabilité et la faillite du client.

CONNAISSANCES TECHNIQUES		%	A C	
<b>7. Les instruments financiers et les risques</b>	7.1	3	C	Les différents instruments financiers, leurs risques et leur rendement ; Les différents types de risques (risques de crédit, de taux, de liquidité, de volatilité, de marché, de contrepartie, opérationnel, liés aux émetteurs, de change).
	7.2	3	C	Les actions (types d'actions, droit de vote, dividende) ; Les actions ordinaires ; Les actions de préférence ; Les principes de valorisation des actions.
	7.3	3	C	Les obligations (taux fixe, variable, coupon, démembrement, amortissement) et les obligations indexées ; Les OAT ; Les obligations à taux fixe ; Les obligations à taux flottants (variable et révisables) ; Les obligations Zéro coupon ; Les obligations indexées ; Le démembrement d'une obligation ; Les différents modes d'amortissement d'une obligation. Les principes de valorisation des produits de taux, rendements et rentabilité ; L'actualisation.
	7.4	2	C	Les titres de créances négociables et les instruments du marché monétaire ; Les indices de référence (Euribor, Eonia).
	7.5	1	C	Les titres hybrides/composés : - Les obligations convertibles - Les bons de souscription - Les titres subordonnés
	7.6	2	C	Les instruments substituables (contrat d'assurance, compte à terme, produit de bilan etc.)
	7.7	1	C	Les principaux produits dérivés (types et utilisation) ; Les options et contrats de futures ; Les swaps ; Les sous-jacents (actions, taux, change, crédit, commodities).
	7.8	1	C	Les OPC
<b>8. La gestion collective/ la gestion pour compte de tiers</b>	8.1	1	C	Les acteurs du métier de la gestion pour compte de tiers : - la SGP ; - le distributeur - le dépositaire ; - le prime broker ; - l'administrateur de fonds/ le valorisateur ; - le commissaire aux comptes.
	8.2	1	C	Les fondamentaux de la gestion pour compte de tiers ; Le mandat, les OPCVM, les règles de répartition des risques ; l'obligation d'honorer les souscriptions-rachats.
	8.3	2	C	Le prospectus et les documents d'information ; Les frais ; Les principes de la valorisation et la valeur liquidative.
	8.4	2	C	Les principaux éléments sur le cadre réglementaire des OPCVM ; Les directives européennes pour les OPCVM à vocation générale (conformes aux normes européennes coordonnés) ; La réglementation française pour les autres OPC (non coordonnés).
	8.5	1	C	Les instruments de la gestion collective, typologie des OPC et de la gestion ; Les OPC, les SCPI, les FCPR, les FCC, les fonds ari, les OPCVM indiciels dont les ETF (trackers), les fonds à formule, les fonds de fonds ; les OPC maîtres-nourriciers, OPC à compartiments et à différentes catégories de parts ou d'actions ; La classification OPCVM de l'AMF.
	8.6	1	C	Les différents types de gestion : les gestions thématiques – ISR, mid cap et la gestion alternative etc.

<b>9. Le fonctionnement et l'organisation des marchés</b>	9.1	2	C	Les lieux et les modes d'exécution des ordres : les entreprises de marché et opérateurs de SMN Marchés réglementés SMN et SMN organisés (Alternext) Internalisation Marchés libres Marchés de gré à gré La notion de marché au comptant et à terme (dont le SRD)
	9.2	2	A	La typologie des ordres sur les marchés et le traitement des ordres (dans l'ordre de leurs arrivées, la gestion des ordres groupés) Marchés d'actions, Marchés de taux, Marchés des dérivés listés/organisés.
	9.3	1	C	Les obligations de transparence pré et post négociation.
	9.4	1	C	Les participants (teneurs de marché, apporteurs de liquidité, animateurs de marché etc.)
	9.5	1	C	Les sources de données de marché (flux boursiers, données financières, statistiques économiques)
<b>10. Le post-marché, back office</b>	10.1	2	C	Les acteurs nationaux et internationaux : - les dépositaires centraux internationaux, sous dépositaires (local custody) - le dépositaire d'OPCVM - les transporteurs de messages (swift) - les chambres de compensation - les brokers/négociateurs (le trading) - les teneurs de compte-conservateurs (administration du stock) et leurs obligations réglementaires La tenue de registre (nominatif pur/nominatif administré) ainsi que les autres services émetteurs (administration des AG etc.) La gestion du passif d'OPCVM et épargne salariale (réception des ordres, heures limites et centralisation).
	10.2	1	C	L'organisation des activités de post-marché ; Le règlement-livraison (les principes PVP, DvP, les grands systèmes de dénouement européens et internationaux et leurs spécificités et les grands principes de circulation des titres) ; La compensation (objectifs et règles de fonctionnement d'une chambre de compensation, son rôle dans les différents marchés. mécaniques de garantie et de calcul des risques) ;
<b>11. Les émissions et les opérations sur titres</b>	11.1	1	C	Les caractéristiques du marché primaire ; La syndication et l'adjudication primaire ; L'émetteur (réglementation sur l'émission, prospectus, informations obligatoires à donner aux investisseurs, AG)
	11.2	1	C	Les offres publiques, les éléments sur les introductions en bourse et aperçu du cadre des fusions et acquisitions, Les dividendes ; Le split ; Les variations de capital ; L'absorption et la fusion.
<b>12. Bases comptables et financières</b>	12.1	2	C	Les éléments sur les bilans d'entreprise et les comptes de résultats ; le cash flow, la capacité de remboursement ; Les éléments sur les résultats, les ratios d'analyse financière ; La rentabilité et rendement (brut et net) ; La notion de produits et de charges ; Le compte de résultat : perte et bénéfice ; La définition et l'utilité des principaux ratios d'analyse financière ; L'analyse des performances.
	12.2	1	C	Les obligations d'information financière (directive Transparence : obligations trimestrielles et semestrielles, rapport annuel, le document de référence, les franchissements de seuils.
	12.3	2	C	Aperçu de la fiscalité des particuliers (revenu et capital), les notions de base (IRPP, ISF, taux et base de taxation, prélèvements sociaux) ; La fiscalité des produits financiers destinés aux particuliers (PEA, assurance vie etc.).
	12.4	1	C	Aperçu de la fiscalité des sociétés (fiscalité des produits proposés aux entreprises (trésorerie, BT financement long terme).

# Passez l'examen de la certification professionnelle **AMF chez Demos**

Nous vous proposons d'organiser le passage de la certification AMF de vos équipes ou de vous-même, dans nos centres de formation à :

- Paris
- Bordeaux
- Lyon
- Nantes
- Marseille
- Caen
- Toulouse
- Lille
- Strasbourg
- Grenoble

## DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Après inscription chez Demos, le candidat devra se rendre dans le centre d'examen muni de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Chaque candidat dispose d'un poste informatique pour remplir le QRU de l'examen.

Ce QRU comporte 100 questions portant sur les 12 thèmes de la certification AMF.

L'examen dure 3 heures maximum avec résultat immédiat pour le candidat (résultats transmis ensuite à l'employeur).

Délivrance d'une attestation de réussite à l'issue de l'examen (si conditions d'obtention atteintes).

**2 sessions/ semaine**

de 9 h à 12 h  
ou de 14 h à 17 h

**20 places**  
disponibles par session.

Calendrier des dates et lieux d'examen sur [demos.fr](https://demos.fr) ou sur simple demande



## COÛT DU PASSAGE DE L'EXAMEN

Passage examen seul  
ou de rattrapage

**75 € HT /pers**

*Tarif de groupe, nous consulter*

# Comment vous préparer à l'examen ?

## L'évaluation en ligne

<p><b>AUTODIAGNOSTIC</b> <i>en ligne</i></p> <p><b>50 € HT / pers.</b> pour une seule utilisation</p> <p><i>Tarif de groupe, nous consulter</i></p>	<p>Evaluer votre niveau en ligne à partir de ce test d'auto-évaluation basé sur 138 questions les plus représentatives des 12 thèmes de connaissances obligatoires.</p> <p>A l'issue du test, vous connaîtrez votre score par thème qui vous permettra d'orienter vos révisions.</p>
<p><b>EXAMEN BLANC</b> <i>en ligne</i></p> <p><b>50 € HT / pers.</b> pour une seule utilisation</p> <p><i>Tarif de groupe, nous consulter</i></p>	<p>Examen en ligne d'une durée de 3 heures avec un résultat immédiat qui vous permet, après les révisions de valider vos acquisitions de connaissances.</p>
<p><b>FICHES DE RÉVISION</b></p> <p><b>60 € HT / livre</b></p>	<p>Résumé des 12 thèmes obligatoires pour accéder à la Certification AMF.</p>
<p><b>PASSAGE DE L'EXAMEN</b></p> <p><b>75 € HT / pers.</b></p>	<p>Examen d'une durée de 3 heures comportant 100 questions sous forme de QRU.</p>



Prestation	Prix € ht
1 Autodiagnostic + 1 passage de l'examen	125
<b>PACK EXAM</b> 1 Autodiagnostic + 1 examen blanc + 1 passage de l'examen	150 <i>au lieu de 175</i>
<b>PACK EXAM « Sérénité »</b> 1 Autodiagnostic + 3 examens blanc + 1 passage de l'examen + 1 examen de rattrapage	225 <i>au lieu de 350</i>

## L'auto-entraînement

Voir aussi l'autoformation page 20.

<p><b>QUIZ</b> <i>en ligne</i></p> <p><b>295 € HT / pers.</b> pour un usage individuel illimité pendant 6 mois</p> <p><i>Tarif de groupe, nous consulter</i></p>	<p>L'outil idéal pour réviser en ligne. Vous avez accès à l'intégralité des 600 questions pouvant être posées le jour de l'examen. Répondez à chaque question, la bonne réponse vous est donnée et commentée.</p>
--	---

## Les formations interentreprises

Vous souhaitez préparer et réussir au mieux votre examen ?

Vous avez fait le test d'auto-évaluation et souhaitez revoir certains thèmes ?

Pour réussir au mieux, nous vous proposons de participer aux formations interentreprises suivantes.

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES	Catégorie	Durée
<b>1 - Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international</b>		
Le cadre de tutelle français (BAAMF06)	C	1
Environnement réglementaire et déontologique (BAAMF07)	C	0,5
Environnement réglementaire et déontologique : la protection des clients (BAAMF08)	C	0,5
Le cadre juridique général des produits et des services d'investissement (BAAMF09)	C	0,5
<b>2 - La déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements (BAAMF10)</b>	A et C	0,5
<b>3 - La réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (BAAMF02)</b>	A	1
<b>4 - La réglementation «abus de marché» (BAAMF83)</b>	A	1
<b>5 - Le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil du client (BAAMF03)</b>	A	0,5
<b>6 - La relation avec – et information des clients (BAAMF04)</b>	A et C	2

CONNAISSANCES TECHNIQUES		
<b>7 - Les instruments financiers et les risques (BAAMF12)</b>	C	2
<b>8 - La gestion collective / la gestion pour compte de tiers (BAAMF13)</b>	C	2
<b>9 - Le fonctionnement et l'organisation des marchés (BAAMF14)</b>	A et C	1
<b>10 - Le post-marché, back office (BAAMF15)</b>	C	1
<b>11 - Les émissions et les opérations sur titres (BAAMF16)</b>	C	1
<b>12 - Bases comptables et financières (BAAMF17)</b>	C	1

Retrouver le programme des formations pages 13 à 19

# Contactez-nous !



**Cristele DOS SANTOS**

01 44 94 34 56

cristele.dossantos@demos.fr



**Hélène DUVERGER**

01 44 94 14 48

helene.duverger@demos.fr



# Choisissez votre *Pass formation*

Choisissez librement la ou les formations dont vous avez besoin parmi les 12 thématiques et les 2 Catégories A ou C !

<b>PASS « PREPA LIBERTE » :</b> <b>Formation présentiel au choix</b>	
<b>0,5 jour = 450 € HT</b>	
<b>1 jour = 900 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc
<b>2 jours = 1 220 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 2 examens blancs + 1 passage de l'examen
<b>3 jours = 1 645 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 1 passage de l'examen
<b>4 jours = 1 945 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 2 passage de l'examen
<b>5 jours = 2 430 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 2 passages de l'examen

<b>PASS « GLOBAL RÉVISION » :</b> <b>Révision globale des 12 thèmes à partir des 600 questions</b>	
<b>1 jour = 1 000 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen
<b>2 jours = 1 900 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen
<b>3 jours = 2 800 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen
<b>4 jours = 3 500 € HT</b>	+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen

# Les thèmes de formation

## Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

### → LE CADRE DE TUTELLE FRANÇAIS

**Intervenant :** Consultant en gestion du risque, en audit des organisations et du dispositif de contrôle interne dans le secteur bancaire et des assurances, certifié CAMS (Anti-Money Laundering Specialist) et QAR (Quality Assurance Reviewer Internal Audit), Philippe Genet a développé une large expertise du monde bancaire et des assurances en environnement international en France et à l'étranger (International Private & Corporate Banking, Corporate Dealer Front-Office, Internal Audit). En qualité de Directeur Adjoint de l'Audit Interne d'un grand groupe bancaire européen, il a veillé aux règles de bonnes pratiques déontologiques et notamment en matière de Personal Account Dealing, Chinese Walls et Insider lists au sein de l'activité BFI et M&A/ECM.

#### Programme :

- La répartition des compétences entre les différentes autorités de tutelle (ACAM, AMF, CB, CECEI, CCLRF)
- Les principaux objectifs, rôles et pouvoirs de l'AMF (réglementer, autoriser, surveiller, sanctionner) ; le règlement général de l'AMF
- L'architecture européenne de la régularisation (aspect institutionnel)
- Le marché unique des services financiers
- Le cadre réglementaire européen
- Le passeport européen
- L'architecture internationale de la régulation
- La coopération internationale
- L'organisation de place et les associations professionnelles

1 jour  
BAAMF06  
Cat. C

#### Dates :

14 mars  
14 avril  
19 mai  
7 juillet

-----  
26 septembre  
17 octobre  
21 novembre  
2 décembre

## Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

### → ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET DÉONTOLOGIQUE

**Intervenant :** Frédéric ALEXIS, gérant OPCVM durant 15 ans, est actuellement expert associé finance à Audencia (ESC Nantes). Initialement au sein de la banque ARJIL, sur les marchés obligataires, il a migré peu à peu vers la gestion action chez Norwich Union avant de passer à la gestion des risques dans le groupe Caisse d'Épargne. Animateur de séminaires professionnels depuis 2001 en gestion collective notamment, il se consacre pleinement à la formation en 2006. Au travers de l'enseignement supérieur d'une part (Audencia, IGR, IMA) et de la formation continue d'autre part.

#### Programme :

- La politique économique et monétaire, le rôle de la BCE
- La politique fiscale
- Les principaux indicateurs économiques, les taux directeurs :
- PIB
- Inflation
- Taux d'intérêt
- Croissance
- Le rôle des marchés financiers dans l'économie
- Les fluctuations des marchés et leurs causes
- La liquidité et la volatilité des marchés

0,5 jour  
BAAMF07  
Cat. C

#### Dates :

2 mars après-midi  
11 avril après-midi  
12 mai après-midi  
21 juin après-midi

-----  
9 septembre après-midi  
10 octobre après-midi  
10 novembre après-midi  
1 décembre après-midi

**Contact : Cristele DOS SANTOS** - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

# Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

## → ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET DÉONTOLOGIQUE

**Intervenant :** Directeur des affaires juridiques bancaires – BNP PARIBAS

**Programme :**

- La confidentialité (données clients, etc.)
- La protection des données personnelles (règles CNIL, etc.)
- Le secret bancaire
- L'enregistrement et la conservation des données

La protection des clients

- L'environnement général (droit des consommateurs, concurrence, protection des données des clients)
- L'environnement spécifique au secteur financier
- Les principales caractéristiques du dispositif de protection des avoirs des clients (système d'indemnisation des investisseurs) en France, l'existant européen et international

0,5 jour  
BAAMF08  
Cat. C

**Dates :**

2 mars matin  
11 avril matin  
12 mai septembre matin  
21 juin matin

-----  
9 septembre matin  
10 octobre matin  
10 novembre matin  
1 décembre matin

# Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

## → ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET DÉONTOLOGIQUE

**Le cadre juridique général des produits et des services d'investissement**

**Intervenant :** Consultant en gestion du risque, en audit des organisations et du dispositif de contrôle interne dans le secteur bancaire et des assurances, certifié CAMS (Anti-Money Laundering Specialist) et QAR (Quality Assurance Reviewer Internal Audit), Philippe Genet a développé une large expertise du monde bancaire et des assurances en environnement international en France et à l'étranger (International Private & Corporate Banking, Corporate Dealer Front-Office, Internal Audit). En qualité de Directeur Adjoint de l'Audit Interne d'un grand groupe bancaire européen, il a veillé aux règles de bonnes pratiques déontologiques et notamment en matière de Personal Account Dealing, Chinese Walls et Insider lists au sein de l'activité BFI et M&A/ECM.

**Programme :**

- L'agrément
- Les services d'investissement
- Les produits soumis à agrément
- Les fonctions réglementées
- Le cadre prudentiel : règles de fonds propres, la typologie des risques (marché, contrepartie, opérationnel et liquidité)
- La responsabilité civile des établissements (concernant le devoir d'information, devoir de conseil, etc.)
- Les types de sanction

0,5 jour  
BAAMF09  
Cat. C

**Dates :**

15 mars matin  
15 avril matin  
20 mai matin  
8 juillet matin

-----  
27 septembre matin  
18 octobre matin  
22 novembre matin  
5 décembre matin

**Contact :** Cristele DOS SANTOS - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

## La déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements

**Intervenant :** Consultant en gestion du risque, en audit des organisations et du dispositif de contrôle interne dans le secteur bancaire et des assurances, certifié CAMS (Anti-Money Laundering Specialist) et QAR (Quality Assurance Reviewer Internal Audit), Philippe Genet a développé une large expertise du monde bancaire et des assurances en environnement international en France et à l'étranger (International Private & Corporate Banking, Corporate Dealer Front-Office, Internal Audit). En qualité de Directeur Adjoint de l'Audit Interne d'un grand groupe bancaire européen, il a veillé aux règles de bonnes pratiques déontologiques et notamment en matière de Personal Account Dealing, Chinese Walls et Insider lists au sein de l'activité BFI et M&A/ECM.

**Programme :**

**Catégorie C :**

- Les principales règles de bonne conduite
- L'obligation de préserver l'intégrité du marché
- Le rôle et l'organisation de la fonction de conformité (compliance)
- La gestion des conflits d'intérêt (dont compte propre vs compte client)
- Le devoir d'alerte éthique (Whistle blowing)

**Catégorie A :**

- L'organisation de la déontologie dans les établissements :
- le régime des transactions personnelles
- les listes d'initiés
- les « murailles de Chine »
- Le traitement des réclamations des clients (médiation interne et externe, etc.)

0,5 jour  
BAAMF10

**Dates :**

15 mars après-midi  
15 avril après-midi  
20 mai après-midi  
8 juillet après-midi

-----  
27 septembre après-midi  
18 octobre après-midi  
22 novembre après-midi  
5 décembre après-midi

## La réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**Intervenant :** Madame Aude Dufetel, Directeur Adjoint, conseil en droit pénal – BNP PARIBAS

**Programme :**

- Le processus de blanchiment : le placement, la dissimulation, la conversion des fonds dans les circuits économiques licites
- Le cadre juridique
- Les implications d'organisation dans les établissements
- L'obligation d'identifier le client et le connaître et refuser l'entrée en relation avec un client suspect
- Obligations de vigilance adaptées aux risques
- L'obligation de détecter les opérations suspectes
- L'obligation de dénoncer les opérations suspectes auprès des autorités compétentes et de coopérer avec elles
- Les exigences en matière d'enregistrement et archivage
- Le rôle de TRACFIN
- Les procédures de contrôle et de reporting
- Les assujettis ayant l'AMF comme autorité de contrôle
- Les sanctions administratives
- Le délit de blanchiment

1 jour  
BAAMF02  
Cat. A

**Dates :**

4 mars  
4 avril  
9 mai  
22 juin

-----  
14 septembre  
7 octobre  
14 novembre  
12 décembre

## Le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil du client

**Intervenant :** Directeur des affaires juridiques bancaires – BNP PARIBAS

**Programme :**

Les règles et les dispositions en matière de :

- démarchage
- vente à distance
- conseil du client
- publicité et de communication promotionnelle

1 jour  
BAAMF03  
Cat A

**Dates :**

7 mars  
7 avril  
10 mai  
6 juin

-----  
5 septembre  
5 octobre  
11 novembre  
13 décembre

**Contact :** Cristele DOS SANTOS - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

## La réglementation « abus de marché »

**Intervenant :** Gaëlle Azria-Tokarski, directrice Conformeo. Spécialiste en conformité et contrôle interne bancaires. Anime les formations sur les risques bancaires, notamment abus de marché. Titulaire de la carte professionnelle de RCSI (AMF). Ancienne Compliance Officer au sein de HSBC France

### Programme :

- La directive abus de marché, ses principales applications, les implications en termes d'organisation pour les établissements
- La notion d'information privilégiée et les obligations d'abstention des détenteurs de telles informations
- Le délit d'initié
- Les manipulations de cours et la diffusion d'une fausse information
- L'obligation de déclaration de transactions suspectes à l'AMF
- Les sanctions (administratives et pénales)
- La mise en jeu de la responsabilité pénale
- Le late trading et le market timing

1 jour  
BAAMFBA83  
Cat A

### Dates :

24 février  
28 mars  
30 mai  
30 juin

-----  
30 septembre  
12 octobre  
3 novembre  
6 décembre

## La relation avec et information des clients

**Intervenant :** Benjamin Manivit, a exercé diverses fonctions managériales en France et en Suisse : Inspection générale, Contrôleur de gestion, Responsable du contrôle interne et des risques opérationnels, Responsable de la conformité en France pour la ligne banque privée d'un groupe néerlandais, puis pour une banque d'investissement américaine.

### Programme :

- La connaissance, l'évaluation et la classification du client (le KYC et l'analyse du profil du client)
- L'identification des personnes exposées politiquement
- L'identification des personnes concernées

### Information à donner aux clients

- Les tarifications et les coûts
- La politique d'exécution
- Les risques
- Les produits
- La politique de gestion des conflits d'intérêt
- Les avis d'opération (compte-rendu des opérations aux clients, avis d'exécution, etc.)
- L'obligation d'agir au mieux des intérêts du client
- L'obligation de vérifier le caractère adéquat ou approprié du produit / service
- Le régime d'exécution simple
- La politique de sélection des intermédiaires
- La politique d'exécution des ordres aux conditions les plus favorables
- L'obligation d'avertir le client quand celui-ci donne des instructions spécifiques pour l'exécution d'un ordre
- Le consentement exprès du client pour l'exécution d'ordres hors marché réglementé ou SMN

### Catégorie C :

- Les charges et les commissions (frais de bourse, droits de garde, commission de souscription, commission de rachat, etc.)
- La rétractation («cooling off») et l'annulation
- Le contrat et la capacité à contracter
- L'intervention en qualité de mandataire
- Les comptes à titulaires multiples :
- Les comptes joints
- Usufruit nue-propriété
- La procuration
- L'insolvabilité et la faillite du client

1 jour  
BAAMF04  
Cat A

### Dates :

28 février  
31 mars  
6 mai  
17 juin

-----  
16 septembre  
6 octobre  
4 novembre  
6 décembre

**Contact :** Cristele DOS SANTOS - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

## Les instruments financiers et les risques

**Intervenant :** David Allouche, spécialiste des marchés financiers, des produits dérivés et de la gestion des risques, maître de conférences en finance à Sciences Po Paris, intervenant à l'Université Paris Dauphine (Master 203).

### Programme :

- Les différents instruments financiers, leurs risques et leur rendement
- Les différents types de risques (de crédit, de taux, de liquidité, de volatilité, de marché, de contrepartie, opérationnel, liés aux émetteurs, de change)
- Les actions (type d'actions, droit de vote, dividende)
- Les actions ordinaires
- Les actions de préférence
- Les principes de valorisation des actions
- Les obligations (taux fixe, variable, coupon, démembrement, amortissement) et les Obligations indexées
- Les OAT
- Les obligations à taux fixe
- Les obligations à taux flottants (variables et révisables)
- Les obligations Zéro coupon
- Les obligations indexées
- Le démembrement d'une obligation
- Les différents modes d'amortissement d'une obligation
- Les principes de valorisation des produits de taux, rendements et rentabilité
- L'actualisation
- Les titres de créances négociables et les instruments du marché monétaire
- Les indices de référence (Euribor, Eonia)

### Les titres hybrides / composés

- Les obligations convertibles
- Les bons de souscription
- Les titres subordonnés
- Les instruments substituables (contrat d'assurances, compte à terme, produit de bilan, etc.)
- Les principaux produits dérivés (types et utilisation)
- Les options et contrats de futures
- Les swaps
- Les sous-jacents (actions, taux, change, crédit, commodities)
- Les OPC

1 jour  
BAAMF12  
Cat C

### Dates :

1 mars  
8 avril  
5 mai  
1 juin

-----  
19 septembre  
31 octobre  
29 novembre  
14 décembre

## Le post-marché, back office

**Intervenant :** Philippe Chanoine : détenteur de la carte générale des agréments professionnels de la Bourse de Paris ; ancien Professeur en charge des formations professionnelles ; Concepteur des sujets d'examens professionnels de la Bourse ; Coteur à la mythique corbeille ; chef de produits à la direction générale des titres ; spécialiste des OST- Opérations Sur Titres et des OPCVM ; ayant connu la dématérialisation des titres, la cotation assistée en continu remplaçant la criée, l'informatisation des chaînes titres et coupons ; tout au long de son parcours, il a développé des compétences pluridisciplinaires concernant tous les métiers de la finance : tant back, middle, que front - office . Intervenant aussi dans de nombreux programmes de formation, en ayant à former sur place aussi bien les Intermédiaires Bancaires et Prestataires de Services en Investissement, Intervenant en Bourse que les collaborateurs du Trésor et les Instances d'Émission.

### Programme :

#### Les acteurs nationaux et internationaux

- Les dépositaires centraux internationaux, sous dépositaires (local custody)
- Le dépositaire d'OPCVM
- Les transporteurs de messages (swift)
- Les chambres de compensation
- Les brokers / négociateurs (le trading)
- Les teneurs de compte-conservateurs (administration du stock) et les obligations réglementaires
- La tenue du registre (nominatif pur / nominatif administré) ainsi que les autres services émetteurs (administration des AG, etc.)
- La gestion du passif d'OPCVM et épargne salariale (réception des ordres, heures limites et centralisation)

#### L'organisation des activités de post-marché

- Le règlement-livraison (les principes PVP, DvP, les grands systèmes de dénouement Européens et internationaux et leurs spécificités et les grands principes de circulation des titres)
- La compensation (objectifs et règles de fonctionnement d'une chambre de compensation, son rôle dans les différents marchés, mécaniques de garantie et de calcul des risques)

1 jour  
BAAMF15  
Cat C

### Dates :

10 mars  
2 mai  
27 juin  
11 juillet

-----  
29 septembre  
24 octobre  
7 novembre  
15 décembre

**Contact :** Cristele DOS SANTOS - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

## La gestion collective/ la gestion pour compte de tiers

2 jours  
BAAMF13  
Cat C

**Intervenant :** Frédéric ALEXIS, gérant OPCVM durant 15 ans, est actuellement expert associé finance à Audencia (ESC Nantes). Initialement au sein de la banque ARJIL, sur les marchés obligataires, il a migré peu à peu vers la gestion action chez Norwhich Union avant de passer à la gestion des risques dans le groupe Caisse d'Épargne. Animateur de séminaires professionnels depuis 2001 en gestion collective notamment, il se consacre pleinement à la formation en 2006. Au travers de l'enseignement supérieur d'une part (Audencia, IGR, IMA) et de la formation continue d'autre part.

### Programme :

Les acteurs du métier de la gestion pour compte de tiers

- La SGP
- Le distributeur
- Le dépositaire
- Le prime broker
- L'administrateur de fonds / le valorisateur
- Le commissaire aux comptes

Les fondamentaux de la gestion pour compte de tiers

- Le mandat, les OPCVM, les règles de répartition des risques
- L'obligation d'honorer les souscriptions-rachats
- Le prospectus et les documents d'information
- Les frais
- Les principes de la valorisation et la valeur liquidative
- Les principaux éléments sur le cadre réglementaire des OPCVM
- Les directives européennes pour les OPCVM à vocation générale (conformes aux normes européennes coordonnées)
- La réglementation française pour les autres OPC (non coordonnées)
- Les instruments de la gestion collective, typologie des OPC et de la gestion
- Les OPCL, les SCPI, les FCPR, les FCC, les fonds aia, les OPCVM indiciels dont les ETF (trackers), les fonds à formule, les fonds de fonds, les OPC maîtres-nourriciers, OPC à compartiments et à différentes catégories de parts ou d'actions
- La classification OPCVM de l'AMF
- Les différents types de gestion : les gestions thématiques - ISR, mid cap et la gestion alternative, etc.
- Les instruments substituables (contrat d'assurances, compte à terme, produit de bilan, etc.)

### Dates :

21 février  
5 avril  
16 mai  
16 juin

22 septembre  
28 octobre  
18 novembre  
8 décembre

## Le fonctionnement et l'organisation des marchés

1 jour  
BAAMF14  
Cat A et C

**Intervenant :** Eric BERNEUIL, gérant de portefeuille et administrateur de la société Omnium de gestion.

### Programme :

- Marchés et produits financiers : les fondamentaux
- Connaître les ordres de Bourse
- Mécanismes de fixation des cours de Bourse
- L'exécution des ordres de Bourse
- Règlement au comptant et SRD
- Marché de blocs et classification des actions cotées sur Eurolist
- Le marché des obligations et ses acteurs
- Les différents compartiments du marché obligataire
- Lire et interpréter les cours des actions
- Lire et interpréter les cours des obligations

### Dates :

24 mars  
29 avril  
27 mai  
1<sup>er</sup> juillet

16 septembre  
21 octobre  
25 novembre  
16 décembre

Contact : Cristele DOS SANTOS - 01 44 94 34 56 - cristele.dossantos@demos.fr

## Les émissions et les opérations sur titres

**Intervenant :** Philippe Chanoine : détenteur de la carte générale des agréments professionnels de la Bourse de Paris ; ancien Professeur en charge des formations professionnelles ; Concepteur des sujets d'examens professionnels de la Bourse ; Coteur à la mythique corbeille ; chef de produits à la direction générale des titres ; spécialiste des OST- Opérations Sur Titres et des OPCVM ; ayant connu la dématérialisation des titres, la cotation assistée en continu remplaçant la criée, l'informatisation des chaînes titres et coupons ; tout au long de son parcours, il a développé des compétences pluridisciplinaires concernant tous les métiers de la finance : tant back, middle, que front - office . Intervenant aussi dans de nombreux programmes de formation, en ayant à former sur place aussi bien les Intermédiaires Bancaires et Prestataires de Services en Investissement, Intervenant en Bourse que les collaborateurs du Trésor et les Instances d'Émission.

### Programme :

#### Les caractéristiques du marché primaire

- La syndication et l'adjudication primaire
- L'émetteur (réglementation sur l'émission, prospectus, informations obligatoires à donner aux investisseurs, AG)
- Les offres publiques les éléments sur les introductions en bourse et aperçu du cadre des fusions et acquisitions
- Les dividendes
- Le split
- Les variations de capital
- L'absorption et la fusion

1 jour  
BAAMF16  
Cat C

### Dates :

11 mars  
3 mai  
28 juin  
12 juillet

-----  
30 septembre  
25 octobre  
8 novembre  
16 décembre

## Bases comptables et financières

**Intervenant :** Nicole Rueff a 25 ans d'expérience opérationnelle dans la banque, dont 10 ans de diagnostic financier d'entreprises, 5 ans en tant que contrôleur interne des risques financiers, 5 ans en tant que responsable du département Gestion Actif-Passif et 4 ans en charge de la direction du back- et middle-office marchés financiers.

Nicole Rueff est HEC, titulaire du DECS, MBA INSEAD et HEC-CPA. Aujourd'hui directeur de mission au sein de Savoir-Faire & Cie, elle intervient auprès de Demos depuis 2004.

### Programme :

#### Les éléments sur les bilans d'entreprise et les comptes de résultats, le cash-flow, la capacité de remboursement

- Les éléments sur les résultats, les ratios d'analyse financière
- La rentabilité et le rendement (brut et net)
- La notion de produits et de charges
- Le compte de résultat : perte et bénéfice
- La définition et l'utilité des principaux ratios d'analyse financière
- L'analyse des performances
- Les obligations d'information financière (directive Transparence : obligations trimestrielles et semestrielles, rapport annuel, le document de référence, les franchissements de seuils)
- Aperçu de la fiscalité des particuliers (revenu et capital), les notions de base (IRPP, ISF, Taux et base de taxation, prélèvements sociaux)
- La fiscalité des produits financiers destinés aux particuliers (PEA, Assurance-vie, etc.)
- Aperçu de la fiscalité des sociétés (fiscalité des produits proposés aux entreprises (trésorerie, BT financement long terme)

1 jour  
BAAMF17  
Cat C

### Dates :

3 mars  
6 avril  
16 mai  
28 juin

-----  
20 septembre  
27 octobre  
17 novembre  
9 décembre

## Contactez-nous !



**Cristele DOS SANTOS**

01 44 94 34 56

cristele.dossantos@demos.fr



**Hélène DUVERGER**

01 44 94 14 48


helene.duverger@demos.fr



# Formation intra présentiel, elearning ou blended

*L'ensemble des solutions interentreprises décrites précédemment peuvent être adaptées et déployées chez vous au format Intra, blended learning ou elearning grâce aux modules listés ci-dessous.*

***Vous souhaitez  
faire bénéficier  
de la préparation  
ou du passage  
de l'examen à  
plusieurs de vos  
collaborateurs  
chez vous***



*Cette liste de modules elearning est utilisable en autoformation accessible sur notre centre formation virtuel ou dans la plateforme du client.*

*\* Les thèmes suivis d'un astérisque seront disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 2010.*

## Thèmes du parcours eLearning

### — CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES —

#### ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET DÉONTOLOGIQUE

##### Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

- C02\_03 B Les organes de tutelle, de contrôle, de gestion et de représentation de la place financière française
- D01\_06A L'Europe des services financiers \*
- C02\_03A Les acteurs des marchés financiers
- C02\_04A Marchés financiers et produits : les fondamentaux
- C02\_04B Les ordres de Bourse
- C02\_04C Mécanismes de fixation des cours de Bourse
- C01\_05A Politique des revenus et redistribution : modes d'intervention directs de l'État
- C01\_05B Politique industrielle, politique monétaire et politique budgétaire
- D01\_05A La banque de France : histoire et missions
- D01\_05B SEBC : quelle politique monétaire ?
- C01\_03A Macro-économie : équilibres et déséquilibres de l'économie nationale
- C01\_03B Macro-économie : inflation, désinflation, déflation et chômage
- C05\_10A Les principes de la formation des taux
- C01\_04A Macro-économie : les mécanismes de la croissance
- C02\_01A Le cadre législatif et l'utilité des marchés financiers
- C02\_01E Les variations des marchés financiers \*
- D04\_06C Relation clientèle : la responsabilité du banquier
- D04\_01A Les principes du secret bancaire \*
- D04\_01B Quand lever le secret bancaire ?
- A04\_08C La protection des avoirs
- C02\_01D L'organisation des activités financières \*
- D03\_01B La réglementation comptable et prudentielle bancaire
- D04\_05A Typologie des risques : crédit, taux et change
- D04\_05B Typologie des risques : contrepartie et risque opérationnel
- D04\_06D Les obligations de diligences des établissements financiers \*

##### La déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements

- D04\_02A Déontologie : règles et application
- D04\_02B Déontologie : quelles contraintes, quelle organisation ?

- D04\_06D Les obligations de diligence des établissements financiers \*
- D04\_02C Principales règles de bonne conduite \*
- D04\_04C Traiter les réclamations des clients \*

### 3. La réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- D04\_03A Lutte anti-blanchiment : réglementation internationale
- D04\_03B Lutte anti-blanchiment : réglementation française
- D04\_03C Lutte anti-blanchiment : déclaration de soupçon
- D04\_03D Lutte anti-blanchiment : devoir de vigilance et autres obligations

### 4. La réglementation «abus de marché

- D04\_07A Abus de marché : les contours \*
- D04\_07B Abus de marché : les sanctions \*

### 5. Le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil du client

- A04\_16A Services financiers à distance : cadre juridique \*
- A04\_16C Services financiers à distance \*

### 6. La relation avec et information des clients

- C02\_03C Relation clientèle : les apports de la directive MIF
- C02\_03D Obligations des prestataires à l'égard des clients \*
- A01\_02B Les régimes applicables aux mineurs
- A01\_02C Les régimes applicables aux majeurs
- A01\_01A les caractéristiques d'un contrat de mandat
- A01\_01B Les intervenants d'un contrat de mandat
- A04\_08A Ouverture de compte à un particulier : principes généraux
- A04\_08B Savoir procéder à la clôture et à la fermeture d'un compte à un particulier
- A01\_12AS Surendettement des particuliers : le cadre légal
- B01\_08A Procédures collectives : principes fondamentaux et responsabilité des dirigeants
- B01\_08B Procédures collectives : sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire

## — CONNAISSANCES TECHNIQUES —

### 7. Les instruments financiers et les risques

- C02\_04A Marchés et produits financiers : les fondamentaux \*
- D04\_05A Typologie des risques : crédit, taux et change
- D04\_05B Typologie des risques : contrepartie et risque opérationnel
- C02\_02A Les actions et leurs variantes
- C02\_12A Les approches classiques et mathématiques de la valeur d'une action
- C02\_02B Les obligations, les produits hybrides et les organismes de titrisation
- C02\_07A Émissions obligataires : quelles caractéristiques financières ?
- C02\_07B Obligations : qu'appelle-t-on «sensibilité» et «duration» ?
- C02\_08A Obligations complexes : OAT,
- C02\_10A Déterminer les différents taux de rendements d'une obligation à taux fixe
- C02\_11A Déterminer les cours d'une obligation à taux variable
- C02\_11B Calculer les marges faciales et actuarielles d'une obligation à taux variable
- C02\_14A Les formes complexes d'obligations
- C05\_01B Marché interbancaire : opérations et intervenants
- C05\_02A Le marché des TCN et ses acteurs
- C05\_02B Les caractéristiques du marché des TCN
- C05\_04A Marché des bons du Trésor négociables : caractéristiques et intervenants
- C05\_05A Les caractéristiques des CDN
- C05\_06A Marché des billets de trésorerie : caractéristiques et acteurs
- C05\_07A Les caractéristiques des BMTN
- C02\_08B Titres subordonnés et super subordonnés, obligations à bons de souscription et convertibles en actions
- A05\_03C Assurance-vie : particularités des contrats investis en actions et multisupports
- A04\_02A Produits d'épargne à moyen terme : PEL, LEE, CEC, bon de caisse, CAT, PEP bancaire
- A04\_02B Produits d'épargne à moyen terme : fonds à formule, FCT, produits d'assurance
- C04\_01A Marchés à terme : fondements et utilisation
- C04\_01B Marchés à terme : modes d'intervention
- C04\_02A Les options et les dérivés de crédit
- C04\_02B Marchés des options : modes d'intervention
- C04\_05A Cotation des contrats à terme sur taux d'intérêt
- C04\_08A MONEP : les produits et la cote
- C04\_08B MONEP : les contrats d'option
- C04\_10A Swaps de taux : principes et contrats
- C04\_10B Swaps de taux : fonctionnement



Contactez-nous !



JÉRÔME MIKAE LIAN  
+33 1 44 94 51 71  
jmikaelian@demos.fr

Contact eLearning



VINCENT RIOTTE  
01 44 94 58 47  
vriotte@demos.fr



120  
modules  
soit environ  
90 heures  
de formation

- 8. La gestion collective / la gestion pour compte de tiers**
- A04\_04D Les fondamentaux de la gestion pour compte de tiers \*
  - A04\_04B Savoir gérer les placements financiers
  - A04\_04C Les OPCVM \*
  - A04\_03A Produits d'épargne à long terme : Immobilier, capitalisation et assurance-vie
  - C02\_15A Marchés, indices et instruments financiers spécifiques
  - A06\_14A Gestion de portefeuille : gestion thématique / gestion alternative

- 9. Le fonctionnement et l'organisation des marchés**
- C02\_04A Marchés et produits financiers : les fondamentaux \*
  - C02\_04B Connaître les ordres de Bourse
  - C02\_04C Mécanismes de fixation des cours de Bourse
  - C02\_04F L'exécution des ordres de Bourse
  - C02\_05A Règlement au comptant et SRD
  - C02\_05B Marché de blocs et classification des actions cotées sur Eurolist
  - C02\_06A Le marché des obligations et ses acteurs
  - C02\_06B Les différents compartiments du marché obligataire
  - C02\_13A Lire et interpréter les cours des actions
  - C02\_13B Lire et interpréter les cours des obligations

- 10. Le post-office, back office**
- C02\_17A Organisation des activités post-marché \*

- 11. Les émissions et les opérations sur titres**
- C02\_01B Marchés financiers : principes généraux de fonctionnement
  - C02\_01C Les opérations sur actions
  - B06\_12A Ingénierie financière : ouverture du capital, création et aide au développement
  - B06\_12B Opérations sur titres : OPA, OPE, cessions, transmissions et LBO

- 12. Bases comptables et financières**
- B03\_03A Bilan : l'actif
  - B03\_03B Bilan : le passif
  - B04\_02A La place des marges dans la formation de la rentabilité de l'entreprise
  - B04\_03A La valeur ajoutée
  - B04\_04AS L'EBE
  - B04\_13A Ratios d'activité et ratios d'exploitation
  - B04\_13B Ratios de marge et ratios financiers
  - B06\_15A Obligations d'informations des sociétés cotées \*
  - A02\_01AS Savoir déterminer l'IR (II)
  - A02\_01BS Savoir déterminer l'IR (I)
  - A02\_08A Les mécanismes de l'ISF
  - A02\_08B Savoir déterminer l'ISF
  - A02\_13AS La fiscalité de l'assurance-vie
  - A02\_07AS Valeurs mobilières : fiscalité des revenus et des plus-values
  - A04\_03AS Connaître les principales enveloppes fiscales
  - B02\_04AS Régimes et modes d'imposition des sociétés
  - B06\_10A Les placements bancaires et monétaires des professionnels et entreprises

*Nous vous proposons trois parcours :*

**PACK EL**  
**« Réglementaire »**  
**590 € HT/personne**

**PACK EL**  
**« Connaissances techniques »**  
**800 € HT/personne**

**PACK EL**  
**« Connaissances globales »**  
**1 290 € HT/personne**

Pack réglementaire  
+ Connaissances techniques  
+ 1 quiz  
+ 1 autodiagnostic et 1 examen blanc

Je souhaite m'inscrire à :

PASS « PREPA LIBERTE » : Formation présentiel au choix
<input type="checkbox"/> 0,5 jour = 450 € HT
<input type="checkbox"/> 1 jour = 900 € HT (1 autodiagnostic et 1 examen blanc)
<input type="checkbox"/> 2 jours = 1 220 € HT (1 autodiagnostic et 2 examens blancs + 1 passage à l'examen)
<input type="checkbox"/> 3 jours = 1 645 € HT (1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 1 passage à l'examen)
<input type="checkbox"/> 4 jours = 1 945 € HT (1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 2 passages à l'examen)
<input type="checkbox"/> 5 jours = 2 430 € HT (1 autodiagnostic et 3 examens blancs + 2 passages à l'examen)

PASS « GLOBAL RÉVISION » : Révision globale des 12 thèmes à partir des 600 questions
<input type="checkbox"/> 1 jour = 1 000 € HT (1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen)
<input type="checkbox"/> 2 jours = 1 900 € HT (1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen)
<input type="checkbox"/> 3 jours = 2 80 € HT (1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen)
<input type="checkbox"/> 4 jours = 3 500 € HT (1 autodiagnostic et 1 examen blanc + 1 quiz + 1 passage de l'examen)

## — elearning —

PACK EL « RÉGLEMENTAIRE »
<input type="checkbox"/> 590 € HT/personne

PACK EL « CONNAISSANCES GLOBALES »
<input type="checkbox"/> 1 290 € HT/personne (Pack réglementaire + Connaissances techniques + 1 quizz + 1 autodiagnostic et 1 examen blancs)

PACK EL « CONNAISSANCES TECHNIQUES »
<input type="checkbox"/> 800 € HT/personne

## COORDONNÉES

M.     Mme     Mlle

NOM ..... PRÉNOM .....

FONCTION .....

DATE DE NAISSANCE ...../...../..... LIEU DE NAISSANCE .....

TÉL ..... FAX .....

E-MAIL .....

SOCIÉTÉ .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

ADRESSE DE FACTURATION .....

NUMERO DE SIRET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

NUMÉRO DE TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE .....

## CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES

Fait à	le

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente figurant au verso.

**Remise exceptionnelle de 10 %, sur les prix indiqués ci-dessus, pour tous les adhérents de l'AFIC.**

AUTODIAGNOSTIC EN LIGNE
<input type="checkbox"/> 50 € HT / pers. pour une seule utilisation - Tarif de groupe, nous consulter

EXAMEN BLANC EN LIGNE
<input type="checkbox"/> 50 € HT / pers. pour une seule utilisation - Tarif de groupe, nous consulter

FICHES DE RÉVISION
<input type="checkbox"/> 60 € HT / livre

PASSAGE DE L'EXAMEN
<input type="checkbox"/> 75 € HT / pers.

PRESTATION
<input type="checkbox"/> 1 Autodiagnostic + 1 passage de l'examen
<b>125 € HT</b>

PACK EXAM
<input type="checkbox"/> 1 Autodiagnostic + 1 examen blanc + 1 passage de l'examen
<b>150 € HT</b>

PACK EXAM « Sérénité »
<input type="checkbox"/> 1 Autodiagnostic + 3 examens blanc + 1 passage de l'examen + 1 passage de rattrapage
<b>225 € HT</b>

QUIZ EN LIGNE
<input type="checkbox"/> 295 € HT / pers. pour un usage individuel illimité pendant 6 mois - Tarif de groupe, nous consulter

## À RETOURNER À :

Demos  
 Cristele Dos Santos ou Hélène Duverger  
 20 rue de l'Arcade  
 75378 Paris Cedex 08  
 Tél : 01 44 94 34 56  
 Fax : 01 44 94 58 32  
 cristele.dossantos@demoss.fr  
 ou helene.duverger@demoss.fr  
 www.demoss.fr

# Pourquoi choisir Demos

*DEMOS leader  
de la formation  
professionnelle  
depuis 33 ans.*

Nous avons obtenu la certification parmi les premiers organismes de formation auprès de l'AMF.

Nos parcours reposent sur une pédagogie éprouvée, et vous assurent une assimilation des connaissances optimales.

Nous vous proposons des parcours de formations totalement dédiés à la certification AMF et par catégorie ! Cela vous permet de choisir en toute liberté et en fonction de vos besoins les formations nécessaires.

Nos formations métiers bancaires sont animées depuis plus de 15 ans par les meilleurs experts de la place, et bénéficient de la meilleure pédagogie et connaissances techniques avec une moyenne d'évaluation annuelle de 8.30/9.

*Consulter notre catalogue  
Banque/Assurance 2011.*

DEMOS est leader des formations juridiques et réglementaires bancaires en France et en Europe depuis 20 ans, avec notamment le Point Annuel pour les Juristes de Banque, les séminaires sur la lutte anti-blanchiment ou Le Point Annuel Droit des Marchés Financiers. Ces sujets sont pour rappel de catégorie A et représentent 85% de la notation demandée par l'AMF.

Nous sommes le seul organisme de la place à vous proposer les modes de préparation adaptés selon vos contraintes (7 modalités), et/ou le passage de l'examen seul, ainsi que l'autodiagnostic.

## **L'ÉQUIPE DÉDIÉE À LA CERTIFICATION/ FORMATION**

Nous mettons en œuvre pour cet examen, une équipe de 20 personnes, spécialisées par thématiques et en pédagogie.

Nous vous garantissons l'ouverture de chaque session de formation, quelle que soit la catégorie, à partir de deux personnes.

